



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-neuvième session

Émirats arabes unis, 30 novembre-6 décembre 2023

**Atelier de session relevant du cadre pour les démarches
non fondées sur le marché visées au paragraphe 8
de l'article 6 de l'Accord de Paris**

Rapport du secrétariat

Résumé

Le présent rapport résume les exposés présentés et les débats de la table ronde organisée pendant l'atelier de session relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris, qui s'est tenu le 9 juin 2023, ainsi que l'évaluation qu'en ont faite les Parties pendant la cinquante-huitième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique. Le rapport a été établi pour éclairer le débat sur le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3, en vue d'élaborer un projet de décision sur la question, qui sera recommandé pour examen et adoption par la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris à sa cinquième session.



I. Introduction

A. Mandat

1. À sa quatrième session, la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) a chargé le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources, d'aider les Parties participantes à définir, élaborer et mettre en œuvre des démarches non fondées sur le marché, notamment de la façon suivante¹ :

a) En organisant, en marge de chaque réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché, un atelier articulé autour de présentations plénières et de tables rondes afin d'échanger des informations, notamment sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés de l'expérience s'agissant de la définition, de l'élaboration et de la mise en œuvre de telles démarches, ainsi que de démarches non fondées sur le marché qui pourraient nécessiter un appui en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités, ainsi que sur l'appui disponible à cet égard ;

b) En établissant un rapport sur chaque atelier, pour examen par le Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché à sa réunion suivante.

B. Objet du rapport

2. Le présent rapport décrit les travaux de l'atelier de session organisé en marge de la troisième réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché (voir la section II ci-après). Il résume les exposés qui y ont été présentés (voir la section III ci-après) et la table ronde (voir la section IV ci-dessous) qui s'y est tenue, et présente l'évaluation faite par les Parties (voir la section V ci-après). Le rapport ne reflète pas le point de vue de toutes les Parties, car elles n'étaient pas toutes représentées à l'atelier.

C. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

3. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) souhaitera peut-être prendre note des informations figurant dans le présent rapport lorsqu'il examinera la mise en œuvre des activités du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris et dans la décision 4/CMA.3, en vue de recommander un projet de décision sur la question pour examen et adoption par la CMA à sa cinquième session.

II. Déroulement des travaux

4. L'atelier de session s'est tenu le 9 juin 2023 à Bonn pendant la cinquante-huitième session du SBSTA et a réuni 135 participants.

5. Il était animé conjointement par les Coprésidentes du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché, Kristin Qui (Trinité-et-Tobago) et Jacqueline Ruesga (Nouvelle-Zélande), qui ont ouvert l'atelier en rappelant le contexte dans lequel il s'inscrivait et les mesures à prendre avant la cinquante-neuvième session du SBSTA et la cinquième session de la CMA.

6. L'objectif de l'atelier était de permettre aux participants d'échanger des informations sur les démarches non fondées sur le marché, notamment sur les pratiques exemplaires et les enseignements à retenir concernant les moyens de les recenser, de les mettre au point et de les appliquer, sur les démarches de ce type qui pourraient nécessiter un appui en matière de

¹ Décision 8/CMA.4, par. 10.

financement, de technologie et de renforcement des capacités, ainsi que sur l'appui disponible à cet égard.

7. Répondant à l'invitation qui leur avait été faite de présenter leurs démarches non fondées sur le marché pendant l'atelier, des représentants des Parties ci-après ont fait des exposés : Bolivie (État plurinational de), Inde, Japon et Nouvelle-Zélande. Des exposés ont aussi été présentés par des représentants des observateurs suivants : Banque africaine de développement, Comhar Group, Global Campaign to Demand Climate Justice, Coalition mondiale des forêts et Climate Land Ambition and Rights Alliance, ICLEI – Les Gouvernements locaux pour le développement durable, The Nature Conservancy, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et World Wide Fund for Nature (WWF) (International)². Chaque exposé a été suivi d'une brève séance de questions-réponses sur les sujets abordés.

8. Au cours de la table ronde qui a suivi, les participants qui n'avaient pas présenté d'exposé ont été encouragés à intervenir et à donner leur avis.

III. Résumé des exposés présentés en plénière et des questions et réponses qui ont suivi

9. L'État plurinational de Bolivie a présenté la démarche commune en matière d'atténuation et d'adaptation qu'il a adoptée pour la gestion intégrale et durable des forêts. Cette démarche non fondée sur le marché vise à améliorer la gestion durable et la préservation des forêts, en particulier dans la région de l'Amazonie. Il a été question de la feuille de route prévue dans ce cadre et des partenariats envisageables. Un participant a estimé que l'approche était intéressante étant donné la difficulté à prendre en compte simultanément les questions d'adaptation et d'atténuation dans les démarches non fondées sur le marché et un autre a considéré que cette démarche – tout comme d'autres figurant dans le programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché – devait être assortie de critères normalisés pour garantir les droits humains, sociaux et environnementaux.

10. Un court message vidéo sur le financement de l'action climatique par le secteur philanthropique, enregistré par un représentant de la Fondation Ford, a été diffusé.

11. Un représentant du Japon a présenté les principaux piliers de la Cleaner Energy Future Initiative (Initiative pour un avenir énergétique plus propre) de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) comme exemple de démarche non fondée sur le marché, en décrivant plusieurs projets phares menés dans ce cadre ainsi que des études de cas et des enseignements tirés de sa mise en pratique. En réponse à une question sur la manière de susciter l'intérêt des institutions financières et des banques à l'égard de l'initiative et les amener à la soutenir, il a expliqué qu'il était essentiel que les institutions financières comprennent mieux les technologies décarbonées pour s'impliquer, ce qui dans ce cas s'est fait grâce à une série d'ateliers et à un webinaire.

12. Un représentant de l'Inde a présenté la Mission LiFE (Lifestyle for Environment) et a décrit la façon dont cette initiative s'inscrivait dans le cadre pour les démarches non fondées sur le marché, en donnant des exemples d'activités menées en Inde à partir du tableau de bord Meri LiFE.

13. Un représentant de la Nouvelle-Zélande a donné un aperçu de l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, dont il a présenté les partenaires, les groupes de recherche et les projets phares.

14. Un représentant de la Coalition mondiale des forêts et de Climate Land Ambition and Rights Alliance a souligné dans son exposé combien il était important que les Parties disposent de démarches non fondées sur le marché intégrées, globales et équilibrées pour les aider dans la mise en œuvre de leur contribution déterminée au niveau national, dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Il a donné des exemples de démarches non fondées sur le marché qui peuvent également contribuer à

² Les exposés sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/in-session-workshop-art-68>.

restaurer les écosystèmes et à défendre les droits des peuples autochtones, des femmes et des communautés locales.

15. L'exposé d'ICLEI – Local Governments for Sustainability a mis l'accent sur l'urbanisation durable en tant que démarche non fondée sur le marché et sur l'appui à prévoir en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités pour sa mise en œuvre.

16. La présentation de The Nature Conservancy a porté principalement sur les perspectives offertes aux démarches non fondées sur le marché à partir de solutions fondées sur la nature, par exemple par l'octroi d'un financement initial pour débloquer un financement climatique à long terme, en partie fondé sur le marché, ou en utilisant des sources de financement qui peuvent ne jamais passer par le marché.

17. Une représentante de la Banque africaine de développement a présenté le « mécanisme des bénéficiaires de l'adaptation » mis en place par son institution, y compris les pratiques exemplaires et les enseignements à retenir. Un participant ayant collaboré à la phase pilote s'est dit favorable au mécanisme et a estimé qu'il offrirait de nombreux avantages en mobilisant des fonds publics et privés en faveur de l'adaptation et d'autres sources de financement à l'appui de la mise en œuvre de projets d'adaptation.

18. Un représentant du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local et a précisé en quoi il répondait aux critères des démarches non fondées sur le marché³ relevant du cadre. Il a fourni des informations sur l'appui en matière de financement, de technologie et de renforcement des capacités requis pour définir, élaborer et mettre en œuvre le Mécanisme, en tant que démarche non fondée sur le marché. En réponse à une question sur les attentes du FENU s'agissant de la plateforme en ligne de la Convention pour les démarches non fondées sur le marché⁴, il a estimé que cette plateforme mettrait sans doute en avant, pour les Parties ayant adopté une démarche non fondée sur le marché, les différentes modalités de soutien proposées par les prestataires de services d'appui par l'intermédiaire de programmes tels que le Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local.

19. Un représentant de WWF International a présenté l'approche par contribution comme exemple de démarche non fondée sur le marché et a décrit les principes des solutions fondées sur la nature efficaces sur le plan climatique.

20. Une représentante de Comhar Group a présenté des exemples de démarches non fondées sur le marché ainsi que les perspectives et les orientations futures de telles démarches. Celles-ci offraient diverses possibilités, parmi lesquelles : faciliter la certification ou la vérification des investissements et des ressources pour les démarches non fondées sur le marché ; appliquer les enseignements tirés des partenariats public-privé en ce qui concerne la participation du secteur privé aux démarches non fondées sur le marché ; fournir des points d'ancrage concrets pour les activités intégrées favorables à la nature qui ne se prêtent guère à des approches fondées sur le marché.

21. Dans son exposé, le représentant de Global Campaign to Demand Climate Justice a rappelé la nécessité de renforcer l'action et l'ambition climatiques et a décrit de quelle manière les démarches non fondées sur le marché pouvaient non seulement contribuer au renforcement de l'action climatique, mais aussi favoriser des mouvements sociaux plus larges.

22. Enfin, un représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a présenté un court exposé sur le Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national et certaines des initiatives qui en découlent, notamment la boîte à outils pour le climat et le fonds en faveur de l'action du Partenariat pour les contributions déterminées au niveau national.

³ Tels qu'ils sont énoncés dans la décision 4/CMA.3, annexe, par. 2 et 3.

⁴ En application du paragraphe 8 b) i) de l'annexe de la décision 4/CMA.3.

IV. Résumé de la table ronde

A. Critères supplémentaires pour les démarches non fondées sur le marché

23. Un participant s'est interrogé sur l'opportunité de critères clairement définis à appliquer avant de pouvoir enregistrer les démarches non fondées sur le marché sur la plateforme en ligne de la Convention et, le cas échéant, sur les moyens de s'assurer de la conformité à ces critères.

24. En réponse, un autre participant a rappelé que l'on avait estimé, au cours de précédentes réunions du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché, que l'enregistrement des démarches non fondées sur le marché sur la plateforme en ligne de la Convention ne constituait aucunement une approbation de ces démarches. Il a cependant estimé qu'il serait utile de disposer d'un protocole à cet égard. Cette question pourrait être examinée dans le cadre d'un prochain atelier ou d'un groupe de discussion restreint.

25. Un participant a approuvé l'idée de disposer de critères pour démontrer qu'une démarche non fondée sur le marché est transparente, crédible et durable et permettre son évaluation par les pairs. Les démarches non fondées sur le marché devraient contribuer à procurer des avantages supérieurs à celles qui sont fondées sur le carbone, notamment pour la société et la biodiversité. La plateforme en ligne de la Convention pourrait jouer un rôle à cet égard. Cependant, le participant a noté que, même s'il était utile de disposer de critères supplémentaires pour les démarches non fondées sur le marché, la mise en œuvre du programme de travail relevant du cadre devrait être simple et ne pas entraîner un surcoût.

26. L'ajout de critères applicables aux démarches non fondées sur le marché a suscité les réticences de certains participants, au motif que l'enregistrement de ces démarches sur la plateforme en ligne de la Convention devait rester clair et simple. Un participant a déclaré que l'introduction de critères supplémentaires ajouterait bon nombre d'éléments utilisés dans des processus appliqués aux approches de marché lesquels, dans le cas des marchés du carbone, entraînaient des coûts de transaction additionnels imputables aux intermédiaires. De l'avis d'un autre participant, la plateforme en ligne de la Convention devait permettre d'agir promptement et clarifier la procédure d'enregistrement des démarches non fondées sur le marché.

27. D'autres participants ont estimé qu'il ne fallait pas prévoir de critères supplémentaires concernant les démarches non fondées sur le marché, car de tels critères existaient déjà. Un participant a également estimé que l'exécution du programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché devait faire l'objet d'un apprentissage par la pratique et que l'introduction de critères supplémentaires à ce stade pouvait y faire obstacle.

B. Coopération dans le cadre d'approches non fondées sur le marché

28. Un participant a souligné l'importance d'une coordination des activités et a encouragé les Parties et les organisations ayant le statut d'observateur à envisager de coopérer les unes avec les autres afin de favoriser la mise en place de démarches efficaces. De son point de vue, auquel s'est rallié un autre participant, ce sont les efforts déployés en commun – plutôt que l'intervention des investisseurs – qui devraient permettre de renforcer cette coopération, s'il y a lieu.

V. Évaluation de l'atelier

29. À la 3^e séance de la troisième réunion du Comité de Glasgow sur les démarches non fondées sur le marché, les coprésidentes du Comité ont invité les Parties à évaluer l'atelier de session.

30. De manière générale, les Parties ont estimé que l'atelier avait eu des résultats positifs. Il avait permis aux Parties participant à des démarches non fondées sur le marché d'établir

des liens afin d'obtenir et d'échanger des informations sur ces démarches, notamment sur des pratiques exemplaires et les enseignements à retenir.

A. Évaluation des exposés présentés en plénière

31. Les Parties se sont déclarées satisfaites des exposés présentés en plénière et ont remercié les représentants d'avoir fourni des exemples utiles qui leur avaient permis de mieux comprendre les démarches non fondées sur le marché dans divers contextes régionaux.

32. Une Partie a estimé que les exposés des entités non parties étaient particulièrement utiles pour réfléchir aux aspects pratiques de la collaboration avec les secteurs public et privé lors de la mise en œuvre des démarches non fondées sur le marché. Elle a également souligné l'importance du programme de renforcement des capacités, qui pouvait aider les Parties à simplifier l'application de démarches de ce type.

B. Évaluation de la table ronde

33. Certaines Parties ont apprécié la table ronde et son articulation avec les exposés présentés en séance plénière. Toutefois, il a été noté que des améliorations pouvaient être apportées à ses modalités, parmi lesquelles : un échange de vues plus ouvert et plus dynamique ; une meilleure participation des représentants ; et, sur des propositions ou des idées concrètes relatives aux démarches non fondées sur le marché, la mise en évidence des possibilités de coopération entre les Parties et les intervenants intéressés, notamment d'autres Parties, des entités non parties, des bailleurs de fonds et des entreprises internationales.

34. Un groupe de Parties a suggéré d'organiser plusieurs tables rondes, chacune sur un thème précis et sur des démarches précises nécessitant un appui. Le groupe a donné l'exemple de la manifestation consacrée à l'investissement, organisée dans le cadre du programme de travail de Charm el-Cheikh sur le relèvement du niveau d'ambition en matière d'atténuation et l'application des mesures correspondantes, à laquelle les donateurs étaient invités à participer.
